Pièces d'identité

Pour enregistrer votre demande de carte nationale d'identité ou de passeport :

ÉTAPE 1

Vous devez prendre rendez-vous dans une mairie équipée du dispositif de recueil d'empreintes. En application du principe de "déterritorialisation", votre demande peut être déposée auprès de n'importe laquelle de ces mairies, quel que soit votre domicile.

La mairie d'Herbignac n'est pas équipée de dispositif de recueil.

Trouver une mairie équipée d'un dispositif de recueil d'empreintes (https://passeport.ants.gouv.fr/services/geolocaliser-une-mairie-habilitee)

ÉTAPE 2

Afin de gagner du temps, il est conseillé de remplir sa pré-demande en ligne sur le site de l' ANTS (https://passeport.ants.gouv.fr/). Vous pourrez ensuite vous rendre en mairie à la date de votre rendez-vous, muni de la référence de la pré-demande, d'une photo d'identité aux normes requises et des justificatifs demandés. Si vous rencontrez des difficultés pour faire votre demande en ligne, vous pouvez vous rendre à la Maison de services au public à La Poste de Saint-Lyphard. Des formulaires papier sont encore disponibles dans les mairies en cas où vous ne pouvez pas faire votre pré-demande en ligne.

ÉTAPE 3

Vous recevrez un SMS vous indiquant que votre pièce d'identité est prête. Elle sera disponible à la mairie où vous avez déposé votre demande.

PIÈCES À FOURNIR :

- Carte nationale d'identité (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358)
- Passeport (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360)

HERBIGNAC

MAIRIE DE HERBIGNAC
1 avenue de la Monneraye
44410 Herbignac

HORAIRES :

Lun - Mar - Mer - Ven : 9h > 12h / 13h30 > 17h30

Jeu : 8h30 > 13h

Sam : 9h > 12h (Etat-Civil uniquement)

02 40 88 90 01